

LES TRIBUNAUX

(Suite de la page 24)

Geo. Marcell v. Arthur King, \$504.
 Geo. Marcell v. Hiram-M. Levinoff, \$756.
 Geo. Marcell v. R.K. Kerr, \$312.
 Geo. Marcell v. James O'Connor, \$337.
 Alex. Simpson et al v. North American Accident Assurance Co., \$780.
 Famous Player Film Service Ltd v. Widway Photo Play Co., Ltd, \$4,200.
 A. Langevin v. Geo. Mayrand et Hod-tor Hardy, \$35,000.
 Geo. Pitchen v. Domition Kootick, \$399.
 Oslas Fercwicz v. Alex.-K. Kasoom, \$104.
 Tobin Mfg. Co. v. Eléodore Massé, \$1,073.
 Tobin Mfg. Co. v. L.-E. Gingras, \$411.
 Tobin Mfg. Co. v. Alex. Monast, \$272.
 Arthur Champagne v. J.-B. Chastennais, \$140.

Vennero Sgroi v. Archibald-Lorne Robertson et Melville-Arthur Robertson, 1re classe.
 Auto Bankers Inc. v. A. Chrétien Zaugg, \$212.
 Chas. Bennett v. G. Latreille, \$245.
 Louisa Gauthier v. Jean Dutreille, 1re classe.
 Maria Laurin et vir v. Lucie Serrurier dit Lallemand, 2e classe.
 Isidore Friedman v. J.-E.-B. Normandeau, \$203.
 Florence Monsley et vir v. Cécile Trudel, Mme Lucien Nault, Prosper Massicotte, Adhémar Lalande, Jos.-F. Saint-Jules, Armand Mathieu et Jos.-A. Villeneuve, \$2,900.
 Preble MacIntosh et al es qual v. Fred Lapointe, \$5,567.
 Solomon Vineberg v. A. Klein, \$900.
 Charles Coulombe v. Nat. Drop Forge Co., Ltd, \$125.
 Municipalité Scolaire Lachine v. M.L. H. & P. Co., \$335.

Robert & Robert v. Jackson Auto Co. Montréal, \$4,037.
 H. Legault v. Succession Jos. Godbout, Jr., Montréal, \$2,060.
 Nap. Benoit v. Patricia Land Co., Ltd Montréal, \$11,450.
 F. Henderson v. Firmus Bouchard, Montréal, \$231.
 J.-A. Cardinal v. Succession Jos. Godbout, Jr., Montréal, \$2,960.
 Succession Sarah Dagenais v. Succession Jos. Godbout, Jr., Montréal, \$2,960.
 Thiel Detective Service Co. of Can. v. Banque de l'Amérique Britannique du Nord, Montréal, \$130.
 Eva Rosetti v. Wm. Gramigna, Montréal, 2e classe.
 B.-B. Lusher v. P.-H. Forbes, Montréal, \$2,124.
 Elmina Lepage-Patenaude v. Ovide Lepage, Montréal, \$980.
 J. Lemalstre v. T. O'Sullivan, Montréal, \$162.
 Fres. Fiset v. Société Coopérative Agricole des Fromageries de Québec, Montréal, \$975.
 M.-T. Yohn v. Montreal Daily Mail Co. Ltd, Montréal, \$138.
 Banque d'Ottawa v. J.-E.-Z. Bénéard et T. Bénéard & Fils, Montréal, \$570.
 Arthur Denis v. Armand Desmarais, Montréal, \$50.
 Mme A. Daoust v. Isaac Kauffman, Jos. Spretzer et Alex. Schacter, Montréal, \$1,120.
 Ovide Séguin v. Cedars Rapid Mfg. & Power Co., Montréal, \$1,625.
 P. Cournoyer v. Imperial Co., Ltd, Montréal, \$1,000.
 B. Lanthier v. Kabil Mansour, Mansour Mansour et Starland Theatre, Montréal, \$300.
 Yvon Lamarre v. Charles Petrie, Montréal, \$500.
 Emmanuel Zackerman v. A.-P. de-Sambor, Montréal, \$455.
 E. Sénécal v. Succession Jos. Godbout, Jr., Montréal, \$2,121.
 Mme H. Legault et al v. Succession Jos. Godbout, Jr., Montréal, \$2,060.
 C.-W. Lindsay, Ltd v. P. Globensky, Montréal, \$217.

Mathews, Blackwell, Ltd v. S. Silverman, \$615.
 G.-M. Stewart v. Le Réveil, Montréal, \$125.
 Nazaire Dubois v. F. Martel, Montréal, \$19.
 Nazaire Dubois v. Adélar Martel, Montréal, \$3,914.
 G.-M. Clark v. Succession Budget Clarke, Montréal, \$10,136.
 G. Lefrançois v. Ernest Aubé, Irma Audet et Audet & Co., Montréal, \$150.
 E. Audet & Co. v. G. Lefrançois, Montréal, 4e classe.
 Merchant & Emp. Guar. & Acc. Co. v. John-A. Dolson, Montréal, \$5,488.
 Bournival & Co. v. Zéphyr Dorion, Mont Laurier, \$359.
 Int. Harvester Co., Ltd v. C. Carr et A. Birch, North Hatley, \$124.
 J.-E. Lanoix v. F. Beaugrand et McNeil Beaugrand & Co., Montréal, \$401.
 J.-H. Comiré v. M. Kauffman, Montréal, \$115.
 J.-A. Roch & Co. v. Arthur Charbonneau, Montréal, \$137.
 J. Lay v. M.T.Co., Montréal, \$451.
 Elmiro Waters v. Rock Montambeau, Verdun, \$100.
 J.-Aug. Longpré v. M.L.H. & P. Co., Montréal, \$50.
 M. L. H. & P. Co. v. Ville de Montréal, Montréal, \$50.

Peerless Poultry Fencing

(La Clôture à Poulailler. Peerless)

Une clôture véritable et non un treillis métallique. Fait solidement et avec ajourages étroits, barrière efficace contre les animaux de toutes sortes. Empêche les petits poulets de sortir. Accomplit tout ce qu'on exige d'une clôture à poulailler et même plus. Les épais fils d'acier résistent du haut et du bas, avec fils latéraux intermédiaires résistent au coup d'un express reculé sans précaution ou d'un animal rétil, et ils reprennent immédiatement leur position. Les fils sont reliés à chaque intersection par le Crochet Peerless.

DEMANDEZ LE CATALOGUE

et l'adresse de l'agent le plus proche. Nous fabriquons une série complète de clôtures de ferme et ornementales. Nous avons maintenant des agents presque partout, mais nous en nommerons d'autres pour toutes les localités où il n'y en a pas. Ecrivez aujourd'hui pour avoir un catalogue.

THE BANWELL-HOXIE WIRE FENCE CO., Ltd.,
 Winnipeg (Man.),
 Hamilton (Ont.)

P.-J. Auger v. Walter-J. Edmonds, \$252.
 Mathews Moody & Sons Co. v. F.-X. Dupuis, \$198.
 Sarah Elizabeth Castel v. Wm.-Henry Hompton, 1re classe.
 Edmond Lepage v. F.-X. Cloutier, \$1,000.
 Economic Realty Ltd v. W.-S. Ostell, \$215.
 H.-R. Ibbotson et al es qual v. Fong Mon Yen, \$3,567.
 Téles. Ricard v. Ville Montréal-Est, 1re classe.
 Commissaires Ecoles v. Ben. Lapointe, \$15.
 Commissaires Ecoles Saint-Paul v. L. Thériault, \$7.
 Lilly Fiset v. Jos.-Ls. Vachon, 1re classe.
 L.-A. David et al v. Athalie Leriche, \$516.
 Adhémar Lavallée v. Achille Desjardins, \$634.
 Martineau et Prénoveau v. Commission scolaire, \$26,781.
 Henriette-A. Robertson et al es qual, v. Almillus Jarvis, \$21,537.
 Henriette-A. Robertson et al es qual v. Kelvinside Realty Co., Ltd, \$636.
 A.-F. Byers v. W.-J. O'Leary, \$1,504.
 G.-H. Randall Co., Ltd v. London and Lancashire Guar. and Acc. Co. of Can., \$1,000.

Municipalité Scolaire Lachine v. Arthur Demers es qual, \$100.
 Vict. Geoffrion et al v. Isidore Chayer, \$109.
 Vict. Geoffrion et al v. Léon Giguère, \$300.
 Industrial Securities Corp., Ltd v. J.-A. Mackay & Co., Ltd et J.-A. Mackay & Co., Ltd, 1re classe.
 Lucienne Proulx v. Olivier Lanthier, \$199.
 Patenaude, Carignan Ltd v. J.-L. Léonard Saint-Jean, \$149.
 Oscar Racette v. Dom. Transport Co., Ltd, 2e classe.

JUGEMENTS EN COUR SUPÉRIEURE—PROVINCE DE QUÉBEC

Mathews, Blackwell, Ltd v. Z. Berco-vitch, Montréal, \$405.
 Mathews, Blackwell, Ltd. v. B. Mashloff, Montréal, \$862.
 Félix Sévigny v. Amédée Daoust, Montréal, \$100.
 McClea Burelle v. Kopel Berger et City Grain Co., Montréal, \$264.
 O. Martineau v. Harry Adams, Montréal, \$150.
 H.-A. Aubin v. Hector Hogue, Montréal, \$30.